### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/07/2024 Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 089-200039642-20240620-43\_2024-CC

### DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le vingt juin deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire,

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON

**COMMUNES LE** 

BOURGOGNE

**COMMUNAUTE DE** TONNERROIS EN

légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président. Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M MURAT Olivier Ancy-le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-le-Libre: Mme. BURGEVIN Véronique,

Argenteuil-sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M.

CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Cry-sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny-la-Chapelle: M. CAILLET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude Fulvy: M. HERBET Robert, Jully: Mme AUBRIOT Mélanie, Junay: M. PROT Dominique, Mélisey: Mme RONDOT Pascaline, Pacy-

sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Pinelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémy, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sennevoy-le-Bas: M. VARAILLES Dominique Sennevoy-le-Haut:, M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny:

M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane. Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. SOEHNLEN Pascal, Villiers-les-Hauts: M. BERCIER Jacques, , Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian,

### Nombre de conseillers :

En exercice: 73 Présents: 46 Absent(s): 16 Pouvoir(s): 11 Votants: 57

Absents ayant donné pouvoir : Chassignelles : Mme JERUSALEM Anne a donné pouvoir à M. PROT Dominique, Dyé: M. DURAND Olivier a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise a donné pouvoir à Mme BURGEVIN Véronique, Nuit-sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis a donné pouvoir à M. DE PINHO José, Perrigny-sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. MURAT Olivier, Ravières: M. FORET Vincent a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno, Sambourg: M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. PONSARD José, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane, M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. LHOMME Régis, Mme ORGEL Emilie a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal

# Délibération n° 43-2024

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Cruzy-le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Éric, Flogny-la-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Gigny: M. TOBIET Michel, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Tanlay: M. ROY Yohan, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine

Absents non excusés: Gland: Mme CAMUS-NEYEN Sandrine, Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel. Molosmes: M. BUSSY Dominique, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil

Secrétaire de séance : Mme GIBIER Pierrette

Date de convocation: 14 juin 2024

Yrouerre: M. ZANIN Alain

## Objet: **TOURISME**

Canal de Bourgogne Convention-cadre Canal de Bourgogne

Considérant qu'il convient de se mobiliser afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et culturel du Canal de Bourgogne, dont l'utilisation est compromise par la fermeture à la navigation d'une partie du linéaire,

Considérant le projet de convention-cadre de partenariat entre les collectivités territoriales, actant une démarche collective de promotion, de communication et d'élaboration d'un plan d'actions en faveur d'une partie du linéaire du Canal de Bourgogne,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans le prolongement des réunions préparatoires organisées en présences du Conseil Départemental de l'Yonne et des Intercommunalités du linéaire, du Migennois au Montbardois,

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01.07.202

ID: 089-200039642-20240620-43\_2024-CC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	Pour
	0	Contre
	0	Abstention

### ADOPTE cette proposition

APPROUVE la convention-cadre Canal de Bourgogne

AUTORISE le Président à signer la convention-cadre Canal de Bourgogne ainsi que ses avenants,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, M. Régis LHOMME La Secrétaire de séance, Mme GIBIER Pierrette



#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).